

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

Délibération N° 013-2026

**SUSPENSION DE
L'ADHESION A
CORREZE INGENIERIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Mme Simone CROUZETTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : le 12 février 2026

Présents :

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, CLEDIERE, CERTAIN
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, SAGE, MANCI,
ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme VERDEYME (procuration à M. SAGE)
Mme MARLINGE (procuration à Mme BOUDRIE)
M. VILLETTE (procuration à M. MANCI)
M. FOURCHES
Mme POUGET

Absent non excusé :

Mme MOUSNIER

Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc CHAMBRAS

Madame le maire rappelle que l'adhésion à Corrèze Ingénierie a été entérinée par une délibération n°018-2021.

Cette adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle. Madame le Maire propose l'arrêt de cette adhésion avec une prise d'effet en N+1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette décision.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20260212-D013-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026